

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisation.

Le demandeur est la sprl « RAHIER », représentée par Monsieur RAHIER Benjamin, dont les bureaux se trouvent rue Alfred Haulotte 3 à 1342 Limelette.

Le terrain concerné est situé Rue Joséphine Rauscent à 1300 Wavre et cadastré division 4, section B n°492M, 494D2.

Le projet consiste en la création d'un permis d'urbanisation (ancien permis de lotir), constitué de 7 lots pour des maisons unifamiliales.

Il se composera de 2 zones distinctes, qui seront séparées par le bosquet existant entre ces 2 parcelles :
Zone A : Sur la parcelle Wavre 4 B 492 M, 4 habitations unifamiliales seront implantées le long de la rue Joséphine Rauscent (à l'aide de remblais).

Ces habitations seront agrémentées d'un volume latéral sur 1 niveau.

Une noue sera créée au niveau de la zone de recul, afin de ne pas dévier l'axe de ruissellement existant le long de la rue Joséphine Rauscent (au moment de la construction des différents lots).

Zone B : Sur la parcelle Wavre 4 B 494 W, 3 habitations unifamiliales 4 façades seront implantées au bout de l'avenue des Camélias.

Ces 7 habitations présenteront des gabarits de maximum : R+1+T et des toitures à 2 versants.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29/04/2024 au 13/05/2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 16 avril 2024